



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 décembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2788**

commune (s) : Bron

objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 112 et 296, situés 27 rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Chachouai

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 décembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 19 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Le Faou (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Vessiller, MM. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Peillon), Chabrier (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : Mme Frih.

**Commission permanente du 18 décembre 2018****Décision n° CP-2018-2788**

objet :	<b>Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 112 et 296, situés 27 rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Chachouai</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 4 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

**I - Contexte et désignation des biens acquis**

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Métropole de Lyon souhaite acquérir :

- un appartement de type T4, situé au 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble de la copropriété Le Terrailon à Bron, d'une superficie d'environ 65 m<sup>2</sup>, formant le lot n° 112 avec les 333/104 805 des parties communes générales attachés à ce lot,
- une cave, située au sous-sol du même immeuble, formant le lot n° 296 avec les 3/104 805 des parties communes générales attachées à ce lot,

le tout situé au 27 rue Guillermin à Bron et appartenant à monsieur et madame Chachouai.

**II - Conditions de l'acquisition**

Aux termes du projet d'acte, ce dernier céderait les biens en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 96 000 €, dont 4 335 € de reprise de mobilier ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes des avis de France domaine des 27 juillet 2018 et 1<sup>er</sup> octobre 2018, figurant en pièces jointes ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 96 000 €, dont 4 335 € de reprise de mobilier, d'un logement de type T4 et d'une cave, formant les lots n° 296 et 112 de la copropriété le Terrailon, situés 27 rue Guillermin à Bron, et appartenant à monsieur et madame Chachouai, dans le cadre de l'ORU du quartier Terrailon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la Ville, individualisée le 27 juin 2016, pour un montant de 40 723 001,61 € en dépenses et 21 863 906,13 € en recettes, sur l'opération n° 0P17O0827.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 21 - compte 2138 - fonction 515, pour un montant de 96 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 300 €, au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 décembre 2018.**